

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du mardi 16 décembre 2014**

**La séance est ouverte à 19h00.**

Présents : DERANQUE Roger, Maire ; ARAMAND Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; RIOU Jean-Yves, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
VALENTIN Régis, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine, CANONNE Claude,  
DAUPHIN Anne-Marie, DELOGU HAMELIN Marie-Christine, EGG Philippe, GARDON Alain,  
GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, ROMANI PREVOTEAU Céline, TENDEIRO Jean.

Absents : REUS Anne-Cécile, REUSA Claude.

Pouvoirs : REUS Anne-Cécile à ARAMAND Françoise

Secrétaire de séance : VALENTIN Régis

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 07 novembre 2014.

**Validation du Projet Educatif Territorial (PEDT)**

Le fait d'avoir opté pour la mise en œuvre des rythmes scolaires dans le cadre du décret du 07 mai 2014 autorisant la mise en œuvre d'expérimentations rend obligatoire :

- la création d'un accueil de loisirs sans hébergement ;
- la rédaction d'un Projet Educatif Territorial.

Le Maire donne la parole à Françoise ARAMAND, rapporteur du dossier.

Le document présenté aux Elus pour approbation reprend la réflexion menée par la commune, en partenariat avec l'Education nationale, les parents d'élèves et les associations, sur les modalités de mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Il formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assure l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble du temps de vie de l'enfant. Son objectif est de présenter comment sont mobilisées les ressources du territoire afin de garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**VALIDE** le Projet Educatif Territorial tel que présenté ;

**AUTORISE** le Maire à le signer.

**Travaux de mise aux normes des hydrants de la commune**

Pour mémoire, le Conseil municipal du 07 novembre dernier avait décidé d'affecter une part de la contractualisation 2014 à la mise aux normes des hydrants de la commune pour un montant total de travaux de 23 036,00 € HT.

Ce montant étant supérieur aux délégations du Maire (< ou = à 20.000 € HT), il est demandé au Conseil municipal :

**D'APPROUVER** les devis présentés par la société SMMI pour la mise aux normes du parc d'hydrants, pour un montant de 23 036 € HT.

**D'AUTORISER** le Maire à signer ces devis.

**DE CONFIRMER** l'affectation de la contractualisation 2014 à hauteur de 14 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** les devis présentés par la société SMMI pour la mise aux normes du parc d'hydrants, pour un montant de 23 036 € HT.

**AUTORISE** le Maire à signer ces devis.

**CONFIRME** l'affectation de la contractualisation 2014 à hauteur de 14 400 €.

**Politique d'action sociale de la commune : achat de chèques cadeaux à l'attention du personnel pour les fêtes de fin d'année**

Afin de se conformer à l'article 88-1 de la loi n°84-53 qui dispose que « l'assemblée délibérante de chaque collectivité détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues au titre de l'action sociale ainsi que les modalités de leur mise en œuvre », le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'attribution de chèques cadeaux, à l'occasion des fêtes de fin d'année, aux agents titulaires et stagiaires de la commune.

Chaque agent titulaire et stagiaire recevra un chèque d'une valeur faciale de 100 € (Cent Euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** l'attribution de chèques cadeaux, à l'occasion des fêtes de fin d'année, aux agents titulaires et stagiaires de la commune.

**Création d'un contrat service civique attaché au Musée Marc Deydier**

Le Maire donne la parole à Jean-Yves RIOU, rapporteur du dossier.

Celui-ci indique que la commune s'était inscrite, sous le précédent mandat, dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 et qu'il serait opportun de renouveler cette démarche.

Ce dispositif a en effet pour objectif d'offrir à de jeunes volontaires l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

En ce qui concerne la commune de CUCURON, ce contrat service civique serait attaché, comme le précédent, au Musée Marc Deydier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**DONNE SON ACCORD** pour renouveler le dispositif du service civique au sein de la collectivité.

**CONFIRME** que tout pouvoir est donné au Maire pour demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

**AUTORISE** le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité par mois, suivant barème en vigueur, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

**Décision modificative n°4**

Le Maire donne la parole à Jean-Yves RIOU, rapporteur du dossier.

Il est proposé de voter la décision modificative suivante :

Chapitre article désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Opération 10003 Immeuble bibliothèque c/ 2135 Installations générales, agencement construction	2 542,44			
Chap.16 Emprunts et dettes c/165 Dépôts et cautionnements reçus		2 542,44		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :  
**APPROUVE** la décision modificative n°4 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

### COMPTE RENDU DE DELEGATIONS

L'article L.2122-23 du CGCT fait obligation au Maire de rendre compte au Conseil municipal des décisions prises par lui au titre de l'article L.2122-22.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre note des décisions suivantes :

#### Décision n°2014-65 du 29 juillet 2014

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°965 appartenant à M. LEYENDECKER Thibault. Surface : 44 m<sup>2</sup>

#### Décision n°2014-66 du 29 juillet 2014

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°712 appartenant à M. LEYENDECKER Thibault. Surface : 27 m<sup>2</sup>

#### Décision n°2014-67 du 26 août 2014

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles G n°396 et 397 appartenant à M. ROUX Michel. Surfaces : respectivement 70 m<sup>2</sup> et 25 m<sup>2</sup>

#### Décision n°2014-68 du 26 août 2014

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°665 appartenant à Mme DELOGU HAMELIN Marie-Christine. Surface : 35 m<sup>2</sup>

#### Décision n°2014-69 du 26 août 2014

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles G n°244, 887, 967 et 966 appartenant à M. CHANAUD Marcel. Surfaces : respectivement 54 m<sup>2</sup>, 197 m<sup>2</sup>, 371 m<sup>2</sup>, 61 m<sup>2</sup>

#### Décision n°2014-70 du 16 octobre 2014

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles G n°1267 et 1275 (cette dernière en indivis pour 1/14<sup>e</sup>) appartenant à Mme DONNADIEU Andrée. Surface : respectivement 14 m<sup>2</sup>, 372 m<sup>2</sup>

#### Décision n°2014-71 du 30 septembre 2014

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°800 appartenant à Mme NANCE Hélène. Surface : 37 m<sup>2</sup>

#### **Décision n°2014-77 du 05 décembre 2014**

Signature du devis présenté par M. Gilbert GUERIN pour la mise aux normes énergétiques des menuiseries de la Mairie.

Montant des travaux : 11 080 € HT.

#### **Décision n°2014-78 du 05 décembre 2014**

Signature du devis présenté par l'entreprise Amourdedieu et Fils pour la réalisation de travaux supplémentaires au hameau du Collet Blanc.

Montant des travaux : 825 € HT.

#### **Décision n°2014-79 du 05 décembre 2014**

Autorisant le versement de dommages et intérêts, pour un montant de 1 235 €, à M. Grégory Rolland suite au jugement du Tribunal Administratif de Nîmes du 20/06/14.

#### **Décision n°2014-80 du 11 décembre 2014**

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle G n°715 appartenant à Messieurs BRIAND Marcel et Laurent. Surface : 33 m<sup>2</sup>

#### **Décision n°2014-81 du 12 décembre 2014**

Renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des parcelles G n°1164, 1162 et 1165 appartenant à M. ZONNEVELD Nicolaas, Mme BALTUS Maria, M. DE BEST Jan, Mme VAN DE SCHEUR Hermina et M. DE BEST Franciscus. Surface : respectivement 2042 m<sup>2</sup>, 58 m<sup>2</sup>, 2100 m<sup>2</sup>

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Signature de la convention de transition avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) :** le Conseil municipal avait adopté, par délibération du 26/09/14, le principe qu'une convention de transition serait signée entre la DDT de Vaucluse et la commune pour l'instruction des permis de construire. Le projet a été adressé en Mairie ces derniers jours. Le Maire informe les membres de l'Assemblée du contenu de la convention qui prévoit que :

- la DDT instruira les permis de construire du 1er janvier au 31 mars 2015 ;
- Elle apportera, à compter du 1er avril, et ce jusqu'au 30 juin 2015, une simple assistance à l'instruction.

**Intervention d'Alain GUEYDON concernant l'intercommunalité** et la possibilité de partition pour l'actuelle Communauté de Communes des Portes du Luberon.

**Intervention de Roger MORRA** qui signale que le désamiantage du hangar communal, cours Pourrières, aura lieu les 29, 30 et 31 décembre 2014.

**Intervention de Philippe EGG** concernant le Syndicat d'Electrification Vauclusien qui centralisera dorénavant toutes les demandes au Thor.

**Intervention de Marie-Christine DELOGU HAMELIN** concernant le déroulement de l'enquête publique pour le PLU.

Le Maire clôt la séance en apportant les dernières précisions ci-dessous :

- Lecture des remerciements de la famille suite au décès de René ESCARIOT
- Lecture des remerciements de la famille suite au décès d'Antonin RATTO
- Programmation d'une réunion courant janvier avec l'Agence Régionale de Santé pour la construction de la nouvelle Maison de Retraite.
- La cérémonie des vœux au personnel aura lieu le vendredi 19 décembre à 18h30, à la cantine.
- La cérémonie des vœux à la population aura lieu le dimanche 11 janvier 2015 à 11h00, à l'Eden.

**La séance est levée à 20h30.**